

Objet : Transfert de convention

Des études ont permis d'inventorier le patrimoine bâti, public et privé complété par une recherche archéologique mettant en exergue l'évolution des villages au fil du temps. Dans l'approche technique, ces études doivent être un outil d'aide à la décision des élus notamment dans le cadre d'extension de villages au travers des P.L.U mais aussi sur l'aspect historique car il s'agit d'un outil de réflexion et de mémoire.

A partir de ces études, le projet consiste à épurer le contenu pour produire une communication touristique.

Ce projet pilote pourrait porter sur deux communes (Cessenon sur Orb et Saint-Chinian) en phase-test.

Les modalités de mises en œuvre étaient précisées dans le cadre d'une convention entre le Conseil Général de l'Hérault et l'association de développement et d'aménagement des Coteaux de l'Orb et du Vernazobres.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe du transfert de convention dont les modalités sont présentées dans le projet annexé au présent rapport et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à la signer et tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe du transfert de convention dont les modalités sont présentées dans le projet annexé au présent rapport et autoriser le Président à la signer ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Fait à Béziers, le 17 juillet 2006.

Le Président,

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 31 Juillet 2006
